

Saint Ouen Marchefroy. **Saint Ouen Marchefroy. Compte rendu du conseil municipal du jeudi 23 octobre 2008**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu le jeudi 23 octobre deux mil huit à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence du Maire, Philippe DUMAS. Présents : Mmes BERARD Isabelle, LEFRANCOIS Christine, MM. CLEMENT Jean Dominique, BONTE Joël, FRANCOIS Thierry, FORT François, Lesueur Gérard.
PAIN Jacques, SAVAL Gérald, SIMON Marc
Secrétaire de séance : Gérard LESUEUR
Date de convocation : 13 octobre 2008

. ATESAT

En date du 31 janvier 2007, nous avons signé une convention avec l'Etat (DDE) relative à l'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du territoire. Notre commune a adhéré à la communauté de communes des villages du Drouais en date du 9 mars 2007. Or, l'arrêté du 27 décembre 2002, relatif à la rémunération de l'ATESAT, prévoit que pour les communes dont la population est comprise entre 1 et 1999 habitants, le montant est minoré de 70 % lorsque la commune a transféré au moins un des domaines voirie, aménagement et habitat à un groupement de communes.

Le montant annuel de la rémunération passe donc de 249 € à 74,70 € et la date de prise d'effet de cet avenant est le 1^{er} janvier 2008.

Après lecture de la convention, de l'avenant n°1, compte tenu que cette demande est conforme :

- à la loi d'orientation n° 92-125,
- au décret n° 2002-1209
- à l'arrêté du 27 décembre 2002

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire a signé l'avenant n° 1.

. Correspondant environnement

Celui-ci sera, aux cotés du maire, un interlocuteur privilégié du Conseil Général et de l'Etat pour la mise en œuvre des actions de la charte départementale pour l'environnement.

Il sera en particulier destinataire de documents et convié à des réunions d'information. Il pourra aussi être associé à des actions locales.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer M. CLEMENT correspondant environnement.

. Correspondant défense.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer M. François FORT correspondant défense.

Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique :

Le regroupement pédagogique n'a plus besoin d'avoir la compétence garderie car elle est portée par la communauté de communes d'Anet et ses vallées et la communauté des villages du Drouais. Compte tenu de ce point, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la compétence garderie soit retirée des statuts du regroupement pédagogique**

-Le comité syndical du regroupement pédagogique de Mesnil Simon, Gilles, Guainville, Saint Ouen Marchefroy s'est réuni le 3 octobre 2008.

Le syndicat a reçu une demande de remboursement relatif à un trop perçu sur le transport scolaire subventionné par le conseil général. La subvention du conseil général n'est accordée que pour l'aller/retour une fois par jour, des élèves de leur commune vers l'école. Depuis de nombreuses années, en plus de ces trajets du matin et soir, nous recevons des subventions pour le transport du midi. C'est le remboursement du trajet Guainville-Marchefroy, uniquement sur l'année 2008, de ce trajet qui nous est réclamé. Le trajet Marchefroy-Guainville qui permet de conduire les enfants à l'unique cantine du regroupement est subventionné.

C'est donc un remboursement d'environ 8 000 Euros que devra supporter le regroupement. Compte tenu d'une rubrique "dépenses imprévues" dans le budget, il n'y aura pas d'appel de fonds supplémentaire pour les communes pour payer ce rappel et les factures 2008 à venir, mais c'est une augmentation du poste transport qu'il nous faut dès à présent prévoir pour le budget 2009.

-Rénovation de l'école intercommunale de Guainville : ce groupe intercommunal consomme beaucoup d'énergie pour le chauffage et il y fait très chaud en été. Après un diagnostic de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) qui conseille un renforcement de l'isolation thermique, des travaux doivent être engagés pour une valeur estimée comprise entre 150 000 et 200 000 Euros. Des décisions seront à prendre prochainement en fonction des devis demandés.

-Suite à la rencontre avec les maires de Berchères et Rouvres (voir dernier compte rendu du dernier conseil), les délégués de Saint Ouen Marchefroy ont informé le conseil syndical sur la suite du projet de changement de regroupement pédagogique.

Changement de Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique.

Après la rencontre du 4 septembre 2008, avec les maires de Berchères sur Vesgre et Rouvres, des réunions régulières se sont organisées avec un représentant par commune dans le but de présenter aux maires un projet de regroupement pédagogique Berchères sur Vesgre, Rouvres, Saint Ouen Marchefroy. Au cours de ces réunions les points suivants sont examinés:

- Estimation du nombre d'enfants
- Impact sur l'école de Rouvres
- Impact sur l'école de Berchères
- Transport scolaire
- Fonctionnement des cantines, construction d'une cantine à Rouvres
- Statuts...

Centre de loisir périscolaire

Depuis septembre 2006, la Communauté de Communes « Les Villages du Drouais » propose un service d'accueil pour les enfants âgés de 3 à 11 ans.

Le centre de loisirs de **BERCHERES** est ouvert en périscolaire tous les jours de classe. Les mercredis et les vacances, les enfants sont accueillis à Bû, à Chérisy ou à Mézières.

Les enfants des 15 communes de la Communauté peuvent se rendre dans le centre de leur choix dans la limite des places disponibles.

Les horaires du centre sont les suivants :

- MATIN : de 7h00 à 8h45
- SOIR : de 16h45 à 19h00
- MERCREDIS ET VACANCES : de 7h00 à 19h00

Les inscriptions à l'année et la vente des cartes d'accès se font au **SIRP de Berchères** auprès du régisseur (les lundis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, vendredis 9 h-13 h et samedis 9 h-12 h).

Pour les mercredis, une inscription au centre de **Bû (tel : 06 29 91 61 06)** est indispensable au plus tard le lundi midi précédant le jour de fréquentation. Pour les vacances, les inscriptions sont closes 15 jours avant le début du séjour.

Les cartes, de couleurs différentes, représentent **10 accès en périscolaire ou 10 mercredis et vacances.**

Les **tarifs** sont valables une année scolaire et sont fonction du quotient familial calculé par rapport à l'avis d'imposition 2007 et les prestations CAF.

Il est rappelé que l'enfant doit être confié à un adulte faisant partie de l'équipe d'animation.

Le règlement intérieur des centres de loisirs est à votre disposition en Mairie ou au centre.

Contacts :

Centre de loisirs : Directeur Ramirez Davy 06 34 47 36 74
Mairie de Berchères-sur-Vesgre (SIRP) : 02 37 65 91 09
Communauté de Communes : 02 37 43 45 83

. Fêtes de fin d'année.

Le repas des anciens se fera au restaurant le moulin d'Ivry le dimanche midi 7 décembre.
La séance de cinéma pour les enfants est prévue le dimanche 14 décembre
L'arbre de Noël des petits est prévu le 13 décembre.

. Elections.

Pour voter en 2009 (élections européennes le 7 juin 2009), il faut s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2008. Une permanence aura lieu en mairie le 31 décembre 2008 de 14 h à 16 h 30 pour s'inscrire sur les listes électorales.

. Travaux d'enfouissement réseaux St Ouen

Nous avons reçu deux propositions du syndicat électrique concernant l'enfouissement des réseaux à St Ouen. L'une tient compte du fait que le Conseil Général nous octroie une subvention, l'autre est calculée sans la subvention du Conseil Général. Nous devons délibérer et donner réponse avant le 14 novembre 2008.

1ère proposition : le conseil général nous subventionne.

TOTAL HT 199 730.00 €
TOTAL TTC 238 877.08 €

Subvention SDE	85 450.00 €
Subvention conseil général	33 980.00 €
Subvention France Télécom	5 564.00 €
Total des subventions	124 994.00 € (soit 62 % du HT) soit 74 736 € à financer

2ème proposition : le conseil général ne nous subventionne pas.

TOTAL HT 199 730.00 €
TOTAL TTC 238 877.08 €

Subvention SDE	94 450.00 €
Subvention France Télécom	5 564.00 €
Total des subventions	100 014.00 € (soit 50 % du HT)

Nous pourrions obtenir en plus le fonds départemental de péréquation à hauteur de 10 % du montant HT des travaux soit 19 973 € mais vu que pour notre commune celui-ci est plafonné à 17 000 € cela représenterait un manque de 2 973 €. D'autre part, du fait que le conseil s'est déjà engagé sur des travaux de voirie, le montant du Fonds Départemental à percevoir sur ces travaux sera de 9 299 €. Il resterait en fait que 7 701 € à percevoir pour l'enfouissement.

Si nous retenons la deuxième proposition le montant à financer serait de $199\,730 - 100\,014 - 7\,701 = 92\,015$ € soit un écart supplémentaire de 17 279 € avec la première proposition.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser les travaux d'enfouissement dans le cadre de l'instruction du projet : rues de l'église et du lavoir

- dans le cadre de la première proposition
- dans le cadre de la deuxième proposition si la première n'est pas possible

. Réseaux des chemins ruraux.

Présentation du plan des réseaux des chemins ruraux suite à l'aménagement du foncier rural de BU.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le plan référence 38008/PV01 029 concernant les voiries communales suite à l'aménagement foncier rural de BU.

. Syndicat intercommunal de la basse vesgre

Lors du retrait de la commune de St Lubin de la Haye, il a été demandé au syndicat d'effectuer une procédure de révision statutaire.

Après lecture des statuts modifiés, Le Conseil Municipal décide de reporter sa décision. Il demande que des précisions soient fournies au sujet du deuxième paragraphe de l'article 8 qui se présente comme suit :

Article huit : participation deuxième paragraphe

- Le syndicat aura la possibilité de demander une participation financière aux riverains concernés par des travaux dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général en application des dispositions des articles R.214-91, R.214-93 et L.211.7 du code de l'environnement. La participation correspondra au montant Hors Taxes des travaux moins les subventions obtenues. Un acte d'engagement devra être signé entre le Syndicat et le riverain.

Si les subventions ne sont pas obtenues le Syndicat se réserve le droit d'annuler les dits travaux.

. Investissement de moins de 500 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de passer la facture ATM informatique d'un montant de 333.68 € TTC en investissement.

. Tour de table.

M. BONTE demande à ce que les personnes qui constatent une fuite d'eau sur le territoire de notre commune téléphonent directement au numéro d'urgence que l'on trouve sur nos factures d'eau.

La séance est levée à 23 h 55.

DUMAS Philippe,

. Horaires d'ouverture de la Mairie.

Les horaires d'ouverture de la Mairie de St Ouen Marchefroy sont :

Lundi : 10 h – 16 h Vendredi : 14 h 30 – 17 h Samedi : 11 h 30 – 13 h

Tél / Fax : 02 37 82 04 53

Courrier électronique: mairie.saintouenmarchefroy.@wanadoo.fr

Site internet de SAINT-OUEN MARCHEFROY : <http://mairie.wanadoo.fr/saint-ouen-marchefroy>

S.I.R.P. DE LA REGION DU MESNIL-SIMON

Mairie - 33 rue du Bourg – 28260 GUAINVILLE - ☎ 02.37.64.05.22

Guainville,

Le 27 Octobre 2008

Madame, Monsieur,

La promulgation, par le Président de la République le 20 août 2008, de la loi n° 2008-700 sur le droit d'accueil à l'école en cas de grève, est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2008.

A cet effet, la loi prévoit que le maire ou l'EPCI avec lequel il est conventionné, établisse un « vivier » d'intervenants.

Cette liste comprendra les personnes susceptibles d'assurer l'accueil et auxquelles la collectivité pourra faire appel en cas de grève des enseignants.

Afin de pouvoir mettre en place cet accueil, nous nous permettons de solliciter toutes les personnes qui accepteraient d'encadrer les enfants en cas de grève.

Nous serions reconnaissants aux personnes volontaires de se faire connaître dans leur mairie respective, à charge pour celle-ci de transmettre les informations au SIRP sous la forme suivante :

Nom - Prénom - Date de naissance - Adresse - Coordonnées téléphoniques - Adresse email

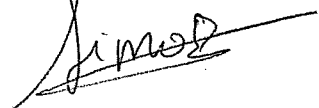
Une fois les listes établies, une réunion d'information sur les modalités d'organisation de ces journées pourra être fixée.

Nous vous remercions de répondre avant le 28 novembre.

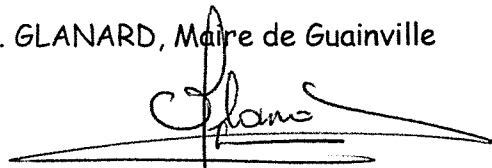
Mme J. POUSSARD, Présidente du SIRP



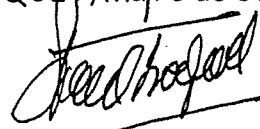
M. D. SIMO, Maire du Mesnil Simon



M. P. GLANARD, Maire de Guainville



M. P. BOQUET, Maire de Gilles



M. P. DUMAS, Maire de St Ouen Marchefroy

